



PROJET PEDAGOGIQUE

ACCEUIL DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT
LA SALLE LES ALPES

« Les Copains D'abord »

ETE 2020

Mairie La Salle les Alpes / Maison des Jeunes et de la Culture de Briançon
Directrice : DUBOIS Lisa

Table des matières

PRESENTATION GENERALE	2
I- Organisateur : Maison des Jeunes et de la Culture de Briançon	2
a- Présentation.....	2
b- Intention éducative.....	2
II- ALSH : « Les copains d'abord »	3
a- Lieu et date.....	3
b- Le public accueilli	3
c- Moyens :	3
LE PROJET	5
I- Les objectifs pédagogiques à mettre en œuvre.....	5
II- La vie quotidienne.....	6
a- Les différents temps de la journée	6
b- Journée type.....	7
ENCADREMENT	8
I- Règlementation	8
II- Equipe : Rôles et fonctions.....	8
a- animateur/animateur.....	8
b- Directeur/directrice	9
III- L'accueil d'un enfant en voie de handicap.....	9
REGLES DE VIE.....	10
Pour les adultes.....	10
Pour les enfants.....	10
Objets personnels :.....	10
COMMUNICATION	11
EVALUATION.....	12
ANNEXE :	13

PRESENTATION GENERALE

I- **Organnisateurur : Maison des Jeunes et de la Culture de Briançon**

a- **Présentation**

Adresse & contact :

MJC du Briançonnais

35 rue Pasteur - 05100 Briançon

Depuis 1965, l'association MJC-Centre Social du Briançonnais est ancrée sur le territoire du Briançonnais. Elle est un équipement d'animation, de vie sociale et culturelle de proximité à vocation globale, ouvert à tous les habitants, et qui privilégie la dimension familiale et intergénérationnelle.

La MJC est agréée Jeunesse Education Populaire (D.D.C.S.P.P.), Centre Social (CAF), Accueil Collectif de Mineurs (centre de loisirs Zanzibar) et Cinéma Art et Essai « Eden Studio ». Elle est membre de la Fédération Française des MJC, de l'Union des Centres Sociaux des Hautes-Alpes, de l'A.D.S.C.B. et de la Plateforme Départementale de la Vie Associative.

b- **Intention éducative**

La MJC Centre Social du Briançonnais se fixe comme objectifs éducatifs :

- De favoriser l'autonomie des personnes.
- De mettre en place une démarche écocitoyenne dans la mise en œuvre de ses actions.
- De favoriser l'accès à la culture et aux loisirs pour tous.
- De favoriser la mixité sociale dans ses activités et ses actions.
- D'accueillir, d'accompagner, d'orienter et d'informer les citoyens dans leurs démarches sociales et leurs loisirs.

Dans le cadre des ACM la MJC-CS s'engage à :

- Favoriser le vivre ensemble.
- Permettre d'acquérir une plus grande autonomie.
- Accompagner l'enfant dans la prise de conscience de ses capacités physiques et intellectuelles et tenter de les faire progresser.
- Développer sa créativité et ses connaissances dans un esprit ludique.
- Prendre conscience de son environnement pour mieux le respecter, le comprendre et se l'approprier.
- Sensibiliser les enfants au développement durable.

II- ALSH : « Les copains d'abord »

a- Lieu et date

Le centre de loisirs se fera au centre Olympique de boxe de la Salle les Alpes (Allée des saules, 05240 La Salle Les Alpes).

L'accueil des enfants s'effectuera à partir **du lundi 6 juillet 2019 jusqu'au jeudi 28 Aout 2020, du lundi au vendredi de 8h à 18h (hors jours fériés)**

La Salle-les-Alpes est un village français, situé dans le département des Hautes-Alpes et la région de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Entouré par les communes de Saint-Chaffrey, Le Monêtier-les-Bains et Les Vigneaux, La Salle-les-Alpes est situé à 8 km de la ville de Briançon.

Situé à 1 438 mètres d'altitude, la Rivière La Guisane, le Ruisseau de l'Oule, le Ruisseau de Buffère sont les principaux cours d'eau qui traversent la commune de la Salle-les-Alpes.

La commune est proche du parc naturel régional du Queyras et du parc national des Ecrins. La commune de la Salle-les-Alpes fait partie de la Communauté de communes du Briançonnais.

b- Le public accueilli

Le centre peut initialement accueillir jusqu'à 40 enfants de 3 à 12 ans, séparés en deux groupes (la plupart du temps) par tranche d'âge :

- 3-6 ans : Dans ce groupe est mis en avant l'autonomie et la compréhension de soi.
- 7-12 ans : Celui-ci se dirigera vers la découverte, et la sensibilisation à la notion de respect au sens large.

-

SITUATION SANITAIRE : voir annexe

Suite au nouveau protocole sanitaire, le centre de loisirs accueillera jusqu'à 16 enfants dans un premier temps.

Si les conditions sanitaires le permettent, et sous réserve de pouvoir embaucher les animateurs en fonction, le centre pourra augmenter sa capacité d'accueil.

Il n'y a pas d'obligation de distanciation sociale dans un même groupe d'enfant : chaque enfant d'un même groupe pourra donc interagir ensemble, mais pas ceux de groupe différent.

c- Moyens :

Les locaux :

Les locaux seront ceux de centre olympique de boxe de la commune, qui comportent plusieurs pièces réparties sur deux niveaux.

- Au Rez-de-chaussée : un bureau administratif, une grande salle (gymnase) où se fera l'accueil du matin et du soir ainsi que des activités en groupe (notamment des

activités sportives si besoin), un vestiaire avec douche et sanitaire, une salle d'activité

- A l'étage : une salle d'activité et une salle avec de la moquette au sol pour la sieste des maternelles

A l'extérieur un petit bout de jardin devant la structure qui sera clôturé par la mairie.

Transports

Beaucoup de structure de loisirs se trouvent à proximité du centre, les sorties se feront à pied pour ces cas-là. Dans les autres cas, la commune nous met à disposition un bus avec un chauffeur pour effectuer les transports à plus grandes distances. Dans certains cas, le centre pourra être amené, si besoin, à utiliser le minibus de la MJC de Briançon.

Le matériel pédagogique

Matériel de base d'un accueil de loisirs (jeux de société, matériel manuel et artistique, matériel sportif...)

Pharmacie

Une pharmacie avec le matériel de base, selon la réglementation DDCCS, sera positionner dans le bureau. Si un enfant en nécessite le besoin, nous mettons en place des Protocoles d'Accueil Individuel (PAI).

SITUATION SANITAIRE : voir annexe

LE PROJET

I- Les objectifs pédagogiques à mettre en œuvre

Valeurs éducatives	Valeurs pédagogiques	Moyens pour les mettre
FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT	Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité	Faire découvrir de nouvelles techniques, pratiques et de nouveaux jeux Organiser des sorties pour des visites et activités particulières
	Respecter le rythme de vie des enfants en fonction de leurs besoins	Organiser des temps de repos Organiser des activités adaptées à leurs besoins selon leur âge
	Valoriser les actions des enfants	Mettre en évidence les activités effectuées par des affichages, photos, constructions... Inviter les parents à partager des moments forts (gouter préparé par les enfants, exposition de photos, visionnage vidéo...)
L'AUTONOMIE DE L'ENFANT	Permettre la prise de décision, prise d'initiative	Donner la parole aux enfants Faire les règles de vie ensemble
	Solliciter l'enfant à faire seul selon ses capacités	Laisser l'enfant faire seul lors d'activités (tout en l'accompagnant si besoin) Planifier des moments non organisés (temps libre)
	Développer la notion de responsabilité et d'écoresponsabilité	Sensibilisation au tri Participer aux tâches de la vie quotidienne (rangement, aide au nettoyage après activités...) Responsabiliser les enfants sur le matériel mis à disposition
LA SOCIABILISATION DES ENFANTS	Favoriser le respect de chacun bien que l'on soit différents	Organiser des rencontres avec les enfants des autres centres de la MJC (si les conditions sanitaires le permettent) Favoriser la mixité sur des jeux = filles/garçons et/ou petits/grands
	Favoriser la notion de collectivité, de partage et de solidarité	Mise en place de jeux de coopération Proposer des créations communes (fresques, totem, jeux...) Permettre à chacun de trouver sa place dans le groupe

II- La vie quotidienne

a- Les différents temps de la journée

Le temps d'accueil : entre 8h à 9H30, nous proposons un accueil échelonné pour les familles qui le souhaitent. C'est un temps d'échange entre les enfants, les parents, les animateurs et la direction. Il sert également à transmettre les informations nécessaires sur le déroulement de la journée. Des ateliers libres ou semi-dirigés sont proposés par les animateurs. Les enfants ont le droit de ne rien faire ou de discuter entre eux. Pendant ce temps d'accueil un animateur de chaque groupe s'occupe de valider l'inscription de l'enfant sur la feuille de présence afin de connaître le nombre d'enfants présents pour la journée.

Les temps d'activités : L'activité est un puissant facteur pour le développement de l'individu. C'est par l'agir que l'enfant va se construire, apprendre à maîtriser son environnement. A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation, nous mettons en place des activités afin de répondre au mieux aux besoins des enfants.

L'activité est une interaction entre la personne et le milieu (environnement, cadres de vie, outils et matériaux, autres enfants et adultes...).

Les activités s'inscrivent dans le projet d'animation.

Les animateurs veillent au respect du rythme de vie de l'enfant tout en proposant des activités manuelles et/ou physiques le matin et l'après-midi. Dans l'activité, l'animateur a une participation active. Il motive son groupe et gère son temps.

Les temps libres : Ce sont des temps d'activités non dirigés que l'on peut proposer entre les temps d'activités programmés, avant/après le repas et le goûter. Pour les plus petits, c'est un moyen pour leur permettre de vivre les activités à leur rythme.

Les temps de repas : c'est un moment important, il doit se dérouler dans le calme. Les animateurs mangent avec les enfants.

Les enfants, par petit groupe, pourront participer au rangement des tables.

Les temps de repos : Ce sont des temps d'activités qui favorisent le repos. Chaque enfant peut se retrouver avec les autres autour d'activités calmes (lecture, dessins...) et de jeux de société.

Les siestes : La sieste est proposée à tous les enfants âgés de 3 à 6 ans en fonction des habitudes de la famille et de l'école. Si un enfant plus âgé le souhaite, il lui sera bien évidemment proposé un temps de sieste. La sieste dure environ 2h00. Le réveil des enfants s'effectue de manière échelonnée en fonction de leurs besoins physiologiques.

SITUATION SANITAIRE : voir annexe

Lavage de mains : Les enfants seront amenés à se laver les mains avec du savon ou avec du gel hydroalcoolique à l'arrivée sur le centre, avant et après chaque activité, avant et après les repas et au départ.

Matériels : Un « pack » de matériel pédagogique sera mis à disposition pour chaque groupe. A la fin de la journée, tout le matériel utilisé sera mis de côté pendant 24h. Lorsqu'un enfant utilisera un jeu, il pourra soit le garder toute la journée, soit le mettre de côté (dans un espace mis à cet effet) durant 24h.

b-Journée type

8h - 9h30	Accueil des enfants dans la grande salle
9h30	Rangement de la salle d'accueil (jeux, dessins, livres...) Regroupement des enfants pour l'appel Moment d'éveil Mises en place de l'activité pouvant être faite avec les enfants
10h	Activités (manuelles, sportives, jeux...)
11h30	Rangement avec les enfants, nettoyage des tables d'activités Fin des activités, retour au calme
11h45	Accueil des familles Passage aux toilettes et lavage de mains de tous les enfants qui restent, accompagnés de leurs animateurs
12h	Repas : Prit en commun, chaque enfant à son repas. Les animateurs surveillent l'hygiène du groupe, et veillent à ce que les enfants mangent en quantité suffisante. Nettoyage du repas avec le groupe
13h15	Temps calme et temps libres, où les enfants ne sont pas sollicités, permettant ainsi à ceux qui le souhaitent de se reposer ainsi que d'avoir leur moment de tranquillité à eux. Siestes pour les plus petits
14h	Accueil des enfants
14h30	Rangement de la salle d'accueil (jeux, dessins, livres...) Regroupement des enfants pour l'appel de l'après-midi Activités
16h00	Rangement avec les enfants, nettoyage des tables d'activités Fin des activités, retour au calme Passage aux toilettes et lavage de mains de tous les enfants accompagnés de leurs animateurs
16h15	Gouter pris en commun
16h30-18h	Accueil des familles dans la grande salle

Selon le programme d'activité, la journée type peut être modifiée, mais un temps calme sera toujours effectué après le repas, afin de respecter leur rythme de vie. Toutes les petites tâches de la vie quotidienne (préparation, rangement, nettoyage...) seront faites avec les enfants en fonction de leurs capacités.

ENCADREMENT

I- Règlementation

La réglementation prévoit des taux d'encadrement pour l'équipe pédagogique dans un accueil de loisirs :

- 1 animateur pour 8 enfants pour les moins de 6 ans.
- 1 animateur pour 12 enfants pour les plus de 6 ans
- 1 animateur pour 5 enfants pour les moins de 6 ans en cas de baignade
- 1 animateur pour 8 enfants pour les plus de 6 ans en cas de baignade

Les diplômés :

- 50% Minimum de diplômés
- 30% Maximum de stagiaires
- 20% Maximum de non qualifiés

II- Equipe : Rôles et fonctions

L'équipe d'animation sera constituée de 2 animateurs (2 diplômés ou 1 diplômé/1 stagiaire) et d'une directrice.

a- Animateur/animatrice

Sécurité

- Assurer la sécurité physique morale et affective
- Repérer quand l'enfant est en danger et trouver des solutions adaptées
- Connaître les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

Projet technique et d'animation

- Construire, mettre en place des projets et séances d'animations
- Adapter les projets et les activités en fonction du public
- Suivre le planning
- Être force de proposition et s'adapter quand une activité ne fonctionne pas.
- Savoir gérer son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Participation aux réunions de préparation.

Gestion du centre

- Avoir une bonne gestion de la salle, du matériel (espace, stock, rangement, nettoyage si besoin)
- Organiser la salle en fonction du nombre d'enfant.

Relationnel

- Respecter, écouter, disponibilité de l'animateur pour le groupe
- Savoir écouter et renseigner les parents si besoin
- Savoir travailler en équipe et être acteur de ce travail
- Respecter le travail de chacun, entraide

Gestion de la vie quotidienne

- Connaître les règles élémentaires d'hygiène
- Adopter soi-même une bonne hygiène
- Connaître le rythme de l'enfant
- Montrer l'exemple

b- Directeur/directrice

- Être animatrice (voir rôle de l'animatrice/teur)
- Concevoir, mettre en place et transmettre à son équipe le projet pédagogique
- Être garant des projets et du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs
- Être garant de la sécurité de tous, et être constamment au courant de la réglementation en vigueur
- Rôle formateur auprès de l'équipe
- Être à l'écoute de son équipe
- Evaluer le travail collectif et individuel par rapport au projet pédagogique
- Gestion administrative du centre
- Être un lien avec les familles, les partenaires locaux, les associations...
- Gérer le stock de matériel, de nourriture et de produits pharmaceutique

III- L'accueil d'un enfant en voie de handicap

L'équipe d'animation propose à un enfant en voie de handicap :

- Le reconnaître comme un enfant à part entière au sein du groupe
- Faire preuve d'égalité et de justice
- Avoir de la stabilité
- Respecter son rythme
- Respecter sa personne et sa dignité
- Prendre en compte ses besoins spécifiques
- Nommer un référent

REGLES DE VIE

Les règles de vie seront principalement effectuées avec les enfants. Mais dans le cadre d'un centre de loisirs, il est nécessaire de fixer un certain nombre de règles de vie en collectivité. Ces règles proviennent à la fois de la législation en vigueur et du bon sens. Elles permettront à tous enfants et adultes, de "vivre ensemble" dans les meilleures conditions.

Ils sont en fait tous les "interdits" du centre, les règles de vie ne donnant lieu à aucune discussion. **Pour les enfants comme pour les adultes**, le non-respect de ces règles entraîne une sanction pouvant aller jusqu'au renvoi (en fonction de la gravité de la faute).

Pour les adultes

Violence physique, verbale, morale

Discrimination, intolérance

Non respect des règles de sécurité et de la législation Jeunesse et Sport

Consommation de produits illicites

Non respect des locaux, du matériel

Pour les enfants

Violence physique, verbale, morale

Discrimination, intolérance

Non respect du personnel (animateurs, personnel du centre, prestataires...)

Non respect des locaux et du matériel

Consommation de produits illicites

Le non respect de ces différents points par les enfants nécessite une intervention des animateurs ou du directeur. Il entraîne une sanction proportionnelle à "la faute" et expliquée à l'enfant.

Objets personnels :

Pour une question d'équité, nous n'autorisons pas les jouets venus de la maison (sauf sous accord de la direction), afin que chaque enfant puisse accéder aux mêmes jeux, et ainsi développer la notion de partage. Les téléphones, bonbons (en dehors des repas fournis par les parents, ou lors d'évènement type anniversaire), chewin gum se sont pas autorisés.

COMMUNICATION

Divers moyens de communication sont mis en place :

Écrite : Une page facebook « ALSH Les Copains D'abord » est créé afin de centraliser les informations pour les familles.

Un flyer est distribué sur l'école informer les parents concernant le centre et la page facebook.

Un programme est établi à chaque période de vacances. Celui-ci est affiché à accueil de loisirs.

Orale : Un numéro de téléphone portable est mis en place pour le centre de loisirs. Des réunions seront organisées si besoin. Le soir se fera la transmission des informations aux parents...

EVALUATION

1- Le suivi du personnel

Dès son recrutement l'animateur prend connaissance du projet pédagogique et des critères d'évaluations qui lui sont proposés. Les critères sont déterminés sur des aspects relationnels et les savoir être et faire dans le domaine de l'animation. Les animateurs stagiaires et titulaires B.A.F.A sont évalués en milieu et fin de chaque période.

2- Les temps de régulations

En fin de journée, l'équipe d'animation se réunit pour faire le point sur les activités réalisées dans la journée (points positifs/points négatifs) et pour préparer la journée du lendemain. Ces moments servent également à amener d'éventuels changements dans l'organisation du centre, d'analyser les difficultés rencontrées et proposer des solutions. Tous les points abordés sont notés dans le cahier de réunion.

3- L'évaluation du projet

Par rapport aux enfants, l'équipe d'animation propose des bilans (par discussion) de fin de journée afin de mesurer le ressenti des enfants sur les activités réalisées. Est mis en place un petit questionnaire de satisfactions des enfants afin qu'ils puissent nous faire un retour global sur leur séjour au centre. Avec les parents, l'A.C.M met en place des questionnaires de satisfaction dans le but d'évaluer le travail effectué par l'ensemble de l'équipe d'animation.

ANNEXE :

PROTOCOLE SANITAIRE relatif aux accueils collectifs de mineurs sans
hébergement 18 juin 2020